Les Infos de Base

mercredi 22 octobre 2008 volume 11, numéro 43 ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

État de la publication

Quoi de neuf dans Accès Légal : Infobases Lois et Règlements du Canada

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Liste des modifications apportées à l'*Infobase* Règlements du canada

Gaudet Éditeur Itée 5278, rue Nantel Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7 514/893-2526 (téléphone) 1-800/481-8702 (no sans frais) 514/893-0244 (télécopieur) info@gaudet.qc.ca http://www.gaudet.qc.ca/



Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale. Bon travail!

Jules Édouard Gaudet, avocat directeur général

État de la publication

L'Infobase Lois du Québec et la Statutes of Québec Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 43 du 22 octobre 2008, à l'exception de L.Q. 2008, c. 11, aa. 212 paragraphes 2 et 3, 213.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 22 octobre 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'Infobase Règlements du Québec et la Le Code civil du Québec — Accès aux Regulations of Québec Infobase règles est à jour, sur la base de

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 43 du 22 octobre 2008, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 42 du 18 octobre 2008.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 6 novembre 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'Infobase Gazettes officielles du Québec contient le texte intégral de la G.O.Q., Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 39 du 24 septembre 2008, et de la G.O.Q., Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 38 du 20 septembre 2008.

L'Infobase Lois annuelles du Québec et la Annual Statutes of Québec Infobase contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2008.

L'Infobase Lois du Canada, et la Statutes of Canada Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 24 juillet 2008 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 21 du 15 octobre 2008.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 16 octobre 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'Infobase Règlements du Canada et la Regulations of Canada Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 21 du 15 octobre 2008.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 15 octobre 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'Infobase Lois annuelles du Canada et la Annual Statutes of Canada Infobase contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2008.

Le Code civil du Québec — Accès aux règles est à jour, sur la base de l'information disponible, au 20 septembre 2008.

Le *Dictionnaire du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 20 septembre 2008.

Dans son édition de septembre, le *Dictionnaire du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 210 termes ou mots de renvoi pertinents.

Quoi de neuf dans Accès Légal

Infobases Lois et Règlements du Canada

La période d'évaluation des *Infobases Lois et Règlements du Canada* est maintenant terminée.

À moins de vous y être abonné, vous n'y avez plus l'accès complet. Cependant, pour vous permettre d'en compléter

l'évaluation, vous y conservez un accès limité aux lois révisées sous l'alphanumérique A, aux règlements édictés en vertu de ces lois ainsi qu'aux lois annuelles de 2008.

Rappelons que notre collection fédérale est composée des éléments suivants :

▶ Infobase Lois du Canada contient les lois du Canada;

► Statutes of Canada Infobase contient la version anglaise des lois du Canada;

▶ Infobase Règlements du Canada contient les règlements du Canada;

▶ Regulations of Canada Infobase contient la version anglaise des règlements du Canada;

► Infobase Lois annuelles du Canada contient les lois annuelles du Canada depuis 1995;

► Annual Statutes of Canada Infobase contient la version anglaise des lois annuelles du Canada depuis 1995;

► Collection Gazette du Canada contient le texte intégral bilingue des Parties I, II et III depuis 1998 en version Adobe *.PDF. Disponible sur Internet seulement.

Appelez-nous au 514/893-2526 pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant ce nouveau produit ou pour connaître ses conditions d'abonnement.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur l'acupuncture, L.R.Q., c. A-5.1, aa. 1, 4, intitulé de la section III, 6.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 212, par. 1°.

Loi sur l'administration financière, L.R.Q., c. **A-6.001**, aa. 8.1, intitulé du chapitre VIII, 77.3-77.7.

Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et la Loi sur le ministère des finances, L.Q. 2007, c. 41, aa. 1, 2 (partie);

Loi modifiant la Loi sur l'administration

financière, L.Q. 2008, c. 12, aa. 1, 2.

Loi sur les agronomes, L.R.Q., c. **A-12**, aa. 1, intitulé de la section III, 4-8, 10-10.2, 11, 22, 23, 26.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 212, par. 1°.

Loi sur les architectes, L.R.Q., c. A-21, aa. 1, 4, intitulé de la section III, 5, 5.1, 10-12, 18.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 212, par. 1°.

Loi sur les arpentages, L.R.Q., c. A-22, a. 20.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 212, par. 1°.

Loi sur les arpenteurs-géomètres, L.R.Q., c. **A-23**, aa. 1, 5, intitulé de la section III, 7, 9, 13, 15, 16, 17, 19, 37, 38, 44, 49, 51, 56, 57, 60, 62, 67, 68.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 212, par. 1°.

Loi sur l'assurance maladie, L.R.Q., c. **A-29**, aa. 65, 77.3.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 212, par. 1°.

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32, aa. 174.3, 174.6, 174.9, 285.18, 291, 301, 393.1.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 212, par. 1°.

Loi sur les audioprothésistes, L.R.Q., c. A-33, aa. 1, 4, intitulé de la section III, 5, 15.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 212, par. 1°.

Loi sur le barreau, L.R.Q., c. B-1, a. 10.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 212, par. 1°.

Loi sur les chimistes professionnels, L.R.Q., c. C-15, aa. 4, 7, 10-14.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 212, par. 1°.

Loi sur la chiropratique, L.R.Q., c.

C-16, aa. 1, intitulé de la section III, 4.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 212, par. 1°.

Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être, L.R.Q., c. C-32.1.1, a. 25.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 212, par. 1°.

Loi sur les comptables agréés, L.R.Q., c. C-48, aa. 1, 4, intitulé de la section III, 5, 6, 14, 21, 22, 22.1, 31, 33, 35, 37.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 212, par. 1°.

Loi sur les dentistes, L.R.Q., c. **D-3**, aa. 1, 4, intitulé de la section III, 6, 9, 13, 15, 16, 18, 18.1, 19, 30, 31.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 212, par. 1°.

Loi sur la denturologie, L.R.Q., c. **D-4**, aa. 1, intitulé de la section III, 4, 15, 16.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 212, par. 1°.

Loi sur les géologues, L.R.Q., c. **G-1.01**, intitulé de la section II, aa. 3, 4.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 212, par. 1°.

Loi sur les huissiers de justice, L.R.Q., c. **H-4.1**, aa. 4, intitulé de la section III, 5, 6.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 212, par. 1°.

Loi sur les infirmières et les infirmiers, L.R.Q., c. **I-8**, aa. 1, 4, intitulé de la section III, 5, 7, 8, 11, 12, 14, 18, 19, 21, 25.2, 31, 31.2, 32, 34, 35.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 212, par. 1°.

Loi sur les ingénieurs, L.R.Q., c. **I-9**, aa. 1, 8, 9, 10, 12, 16, 18, 19, 20, 24.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 212, par. 1°.

Loi sur les ingénieurs forestiers, L.R.Q., c. **I-10**, aa. 2, 5.

Loi modifiant le Code des professions et

d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 212, par. 1°.

Loi sur les laboratoires médicaux, la conservation des organes, des tissus, des gamètes et des embryons et la disposition des cadavres, L.R.Q., c. L-0.2, a. 69.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 212, par. 1°.

Loi sur les médecins vétérinaires, L.R.Q., c. M-8, aa. 1, intitulé de la section III, 5, 6.1, 26, 27, 28, 29.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 212, par. 1°.

Loi médicale, L.R.Q., c. M-9, aa. 1, 4, intitulé de la section III, 6, 9, 13, 15, 16, 18, 18.1, 18.2, 19, 20, 25, 26, 29, 30, 34, 35, 40, 42.1.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 212, par. 1°.

Loi sur le ministère des Finance, L.R.Q., c. M-24.01, a. 24.

Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et la Loi sur le ministère des finances, L.Q. 2007, c. 41, a. 5.

Loi sur le notariat, L.R.Q., c. N-2, aa. 1, 15, 16, 19, 20, 22, 56, 65, 68, 72, intitulé de la sous-section 2 de la section VI, 74, 75, 78, 79, 80, 81, intitulé de la sous-section 3 de la section VI, 82.2, 82.3, 82.4, 83, 84, 86, 87, 89, 90, intitulé de la sous-section 4 de la section VI, 92, 93, 96, 97, 99, 104, 106, 128, 131, 133, 135.2, 146, 148, 160.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 212, par. 1°.

Loi sur le notariat, L.R.Q., c. N-3, aa. 2, intitulé de la section II, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 22, 26, 27, 35, 39, 50, 57, 62, 66, 69, 70, 71, 72, 76, 77, 78, 85, 89, 93, 95, 96, 98, 105.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 212, par. 1°.

Loi sur les opticiens d'ordonnances, L.R.Q., c. **O-6**, aa. 1, 4, intitulé de la section III. 6. 17.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 212, par. 1°.

Loi sur l'optométrie, L.R.Q., c. **O-7**, aa. 1, 4, intitulé de la section III, 6, 7, 8, 10, 14, 19.2, 19.3.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 212, par. 1°.

Loi sur la pharmacie, L.R.Q., c. **P-10**, aa. 1, intitulé de la section III, 4, 8, 8.1, 10, 12, 15, 16, 20, 23, 33.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 212, par. 1°.

Loi sur la podiatrie, L.R.Q., c. P-12, aa. 1, intitulé de la section III, 4, 6.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 212, par. 1°.

Loi sur les sages-femmes, L.R.Q., c. **S-0.1**, aa. 3, intitulé de la section II, 4, 5.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 212, par. 1°.

Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q., c. **S-4.2**, aa. 108.2, 190, 333.8, 446.1, 520.3.4, .

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 212, par. 1°.

Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris, L.R.Q., c. S-5, a. 71.2.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 212, par. 1°.

Loi sur les technologues en radiologie, L.R.Q., c. **T-5**, aa. 1, 4, intitulé de la section III, 5.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 11, a. 212, par. 1°.

Note: Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur les engagements financiers pris par un organisme, [R.R.Q., c. **A-6.001**, D. 959-2008 du 08-10-08, (2008) 140 *G.O.* 2, 5621], nouveau.

Tarif des aides auditives et des services

assurés, [R.R.Q., c. A-29, r. 6], ann. I.

Règlement modifiant le Tarif des aides auditives et des services assurés, Décision 003-2008, (2008) 140 G.O. 2, 5493A, a. 1.

Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme ou de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, [R.R.Q., c. C-26, D. 969-2008 du 08-10-08, (2008) 140 G.O. 2, 5633], nouveau.

Code de déontologie des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, [R.R.Q., c. C-26, r. 100.1], intitulé de la section V, a. 63.

Règlement modifiant le Code de déontologie des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, D. 970-2008 du 08-10-08, (2008) 140 G.O. 2, 5637, aa. 1, 2.

Décret concernant la rémunération et les avantages sociaux des juges municipaux, [R.R.Q., c. C-72.01, D. 31-2008 du 31-01-08, (2008) 140 G.O. 2, 887].

Décret concernant certaines modifications au décret n° 31-2008 du 31 janvier 2008 concernant la rémunération et les avantages sociaux des juges municipaux, D. 934-2008 du 01-10-08, (2008) 140 G.O. 2, 5685.

Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, [R.R.Q., c. I-8, r. 9.2], remplacé.

Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme ou de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, D. 969-2008 du 08-10-08, (2008) 140 G.O. 2, 5633, a. 11.

Règlement sur la mise en oeuvre des dispositions en matière de santé prévues dans les ententes ou les accords conclus entre le gouvernement du Québec et les organisations internationales, [R.R.Q., c. M-19.2, D. 979-2008 du 08-10-08, (2008) 140 G.O. 2, 5638], nouveau.

Règlement sur le contingentement de la production et de la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 10], aa. 9.15.1, 9.15.2, 9.15.15.

Erratum, (2008) 140 G.O. 2, 5705.

Règlement sur la contribution pour l'application et l'administration du Plan conjoint des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 282], a. 1.

Règlement modifiant le Règlement sur la contribution pour l'application et l'administration du Plan conjoint des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, Décision 9073 du 02-10-08, (2008) 140 G.O. 2, 5671, a. 1.

Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, [R.R.Q., c. Q-2, r. 1.001], a. 1.

Règlement modifiant le Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, D. 972-2008 du 08-10-08, (2008) 140 G.O. 2, 5638, a. 6.

Tarif des frais exigibles à la Régie du logement, [R.R.Q., c. R-8.1, r. 6], a. 1.

Indexation annuelle des frais judiciaires, Avis, (2008) 140 *G.O.* 1, 785.

Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, [R.R.Q., c. **R-20**, r. 14.01], aa. 1, 1.1, 44, 58, 66, 67, 72, 72.1, 81, 86, 176, 178.3-178.5.

Règlement modifiant le Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, Décision CCQ-083791 du 01-10-08, (2008) 140 G.O. 2, 5671, aa. 1, 2, 6, 8, 12, 13, 15-17, 19, 23, 24.

Règlement sur les médicaments qu'une sage-femme peut prescrire ou administrer dans l'exercice de sa profession, [R.R.Q., c. S-0.1, D. 967-2008 du 08-10-08, (2008) 140 G.O. 2, 5623], nouveau.

Règlement sur les examens et analyses qu'une sage-femme peut prescrire, effectuer ou interpréter dans l'exercice de sa profession, [R.R.Q., c. S-0.1, D. 968-2008 du 08-10-08, (2008) 140 G.O. 2, 5630], nouveau.

Règlement sur la contribution réduite, [R.R.Q., c. **S-4.1.1**, r. 1], aa. 5-12, 14, 18.

Règlement modifiant le Règlement sur la contribution réduite, D. 850-2008 du 03-09-08, (2008) 140 G.O. 2, 5043, aa. 1-11.

Décret concernant le traitement et les autres conditions de travail des juges de *paix magistrats*, [R.R.Q., c. **T-16**, D. 932-2008 du 01-10-08, (2008) 140 *G.O.* 2, 5681], nouveau.

Note: Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

Aucune modification cette semaine.

Note: Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note: Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Comment obtenir plus de renseignements

Service de soutien téléphonique de Gaudet Éditeur Itée

Pour une assistance technique, appelez Gaudet Éditeur Itée au 514/893-2526 ou au 1-800/481-8702 du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.

Courriel/Internet — Télécopieur

Les questions et problèmes présentés au moyen de l'Internet ou transmis par télécopie reçoivent une réponse dans les 24 heures. Communiquez avec Gaudet Éditeur Itée par courriel à <u>aide@gaudet.qc.ca</u> ou par télécopieur au 514/893-0244 ou au 1-800/481-8702.

Formation

Le service de formation Gaudet Éditeur Itée se concentre sur la mise au point d'outils de formation et sur l'organisation de stages dans le but d'aider notre clientèle à acquérir une solide compétence en ce qui concerne l'exploitation des produits Folio. Pour plus de renseignements, communiquez avec Gaudet Éditeur Itée.

Services techniques et encadrement de projets

Le service-conseil de Gaudet Éditeur Itée regroupe des spécialistes dont la mission est de concevoir et de mettre en application des solutions d'édition électronique personnalisées tirant parti de la puissance et de la souplesse des Infobases Folio. Les consultants de Gaudet Éditeur Itée analysent vos besoins en information, conçoivent les solutions d'édition électronique susceptibles de répondre à ces exigences et intègrent la solution choisie à votre système d'information existant. Pour plus de renseignements, communiquez avec nous.